

**MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votant : 27

Date de convocation :

15/09/2026

Date d'affichage :

15/09/2026

Numéro : 51/2026

Le 21 septembre 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE, Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL,

Absents excusés représentés : Nassera ABADLIA (Bernard DELBRUEL), Francis ALARY (Yves MONTEILLET), Laurence GUIRAUD (Patrizia DRY), Inès LEBAILLY (Martine DELEUZE), Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés :

Secrétaire de séance : Yves MONTEILLET

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES VESTIAIRES, SALLE D'ACTIVITES ET DE RECEPTION DU STADE JEAN VIDAL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibérations en date du 15 octobre et du 08 décembre 2025, la construction de nouveaux vestiaires et d'une salle d'activités et de réception pour un montant prévisionnel d'opération s'élevant à 966 667 € HT, soit 1 160 000 € TTC et l'a autorisé à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de l'opération.

Il informe le Conseil Municipal qu'au vu des dernières évolutions du projet et plus particulièrement de l'estimation financière de l'avant-projet définitif (APD), il convient de revoir le plan de financement, pour prendre en compte toutes les dépenses relatives au projet.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'approbation de la construction de nouveaux vestiaires et d'une salle d'activités et de réception pour un montant global de l'opération s'élevant à **1 057 309 € HT, soit 1 268 771 € TTC**.
- d'approuver le nouveau plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires relative à ce nouveau plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article 179 de la loi de finance pour 2011 modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finance rectificative pour 2011,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-10 et L. 2334-33,
- Vu le règlement départemental relatif aux attributions de subventions départementales, au titre du fonds de développement territorial du 30 mars 2017, modifié le 30 mars 2018 et le 3 juillet 2020, notamment les Contrats Atout Tarn – aide aux communes de plus de 2 000 habitants (FDT -Axe 3 – Mesure 2),
- Vu la délibération n° 43/2025 du 15 octobre 2025 relative au projet de vestiaires et salle d'activités et de réception

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **CONFIRME et APPROUVE** la construction de nouveaux vestiaires et d'une salle d'activités et de réception pour un montant prévisionnel d'opération s'élevant à **1 057 309 € HT, soit 1 268 771 € TTC.**
- **APPROUVE** le plan de financement comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	ORGANISME	% Du H.T.	MONTANT H.T.
Honoraires	129 516 €	155 419 €	Etat (DETR)	30%	317 193 €
Travaux	927 794 €	1 113 352 €	Département du Tarn	40%	422 924 €
			Région Occitanie	6%	63 439 €
			FFR XIII	1%	10 573 €
			FFF	3%	31 719 €
			Autofinancement	20%	211 462 €
TOTAL	1 057 309 €	1 268 771 €	TOTAL		1 057 309 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de l'opération auprès :
 - de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
 - du Conseil Départemental, dans le cadre du Contrat Atouts Tarn,
 - de la Région Occitanie
 - de la Fédération Française de Rugby à XIII,
 - de la Fédération Française de Football.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget 2026
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette opération

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL



La Secrétaire de séance,
Yves MONTEILLET

